



## Action culturelle

### Décision n° 2024-105

**Objet :** Contrat de cession entre la ville de Sceaux et l'association PIANO PRESTO pour la création d'un spectacle pour la Santo-Estello

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de la Santo-Estello 2024, la ville de Sceaux souhaite organiser une soirée spectacle sur le thème de l'Arlésienne, le vendredi 17 mai 2024,

Considérant que l'association répond à tous les besoins exprimés par la ville de Sceaux,

APPROUVE le contrat de cession avec l'association PIANO PRESTO sise 34 route des Héritiers 84410 Bedouin, pour un montant de 6 100 € TTC relatif à l'organisation de cet événement.

DECIDE de signer le contrat.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans le contrat sont inscrites au budget de la Ville pour 2024, et qu'un acompte de 50% est prévu à la signature du contrat.

Fait à Sceaux, le 4 avril 2024



Philippe LAURENT